

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
Conformément au règlement numéro 0663-2016

Prenez avis que le 3 février 2025, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	ANTONY LUSSIER LARAMÉE
(2024-80144)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 140 303 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	160, rue Denison Ouest
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une unité d'habitation accessoire jusqu'à 1,02 mètre de la ligne de terrain latérale, considérant qu'en vertu des dispositions du <i>Règlement numéro 0663-2016 de zonage</i>, la norme minimale est établie à 2 mètres de la ligne latérale de terrain.</p> <p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une unité d'habitation accessoire d'une superficie représentant 69,1 % de la superficie du bâtiment principal, considérant qu'en vertu des dispositions du <i>Règlement numéro 0663-2016 de zonage</i>, la norme minimale est établie à une superficie maximale représentant 50 % de la superficie du bâtiment principal. L'unité d'habitation accessoire est située à l'étage du garage détaché et a une superficie de 103,86 mètres carrés.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, le 13 août 2021, sous le numéro 17881 de ses minutes, dossier numéro 07-027.</p>
2.	<i>Noms des propriétaires :</i>	DOMINIQUE BÉLANGER ET MÉLANIE GAGNÉ
(2024-80332)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 011 440 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	291, rue Déragon
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une maison unifamiliale de deux étages, considérant qu'en vertu des dispositions du <i>Règlement numéro 0663-2016 de zonage</i>, la norme est établie à un maximum d'un étage pour les habitations unifamiliales de la zone résidentielle FK18R.</p> <p>Le tout en référence au plan d'architecture préparé par Karine Perras, architecture, le 26 janvier 2022, dossier numéro KP6921.</p>
3.	<i>Noms des propriétaires :</i>	SARAH CASTONGUAY ET MARCO GIROUARD
(2024-80335)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 649 827 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	113, 9 ^e rang Est
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal jusqu'à 5,85 mètres de la ligne avant, considérant qu'en vertu des dispositions du <i>Règlement numéro 0663-2016 de zonage</i>, la norme est établie à un minimum de 11 mètres.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, le 10 mai 2012, sous le numéro 8 648 de ses minutes, dossier numéro 8 907.</p>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 17 janvier 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 17 janvier 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 17 janvier 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier